

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye, Provinces. Pour un an... 25 fl. six mois... 14 fl. trois mois... 7 fl.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spuis, n° 75. BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES. Chez M. van Weelden, libraire, Spuis, et chez les Écrivains-Doormans, Libraires, Lange Posten, à La Haye.

PRIX DES INSERTIONS. Les premières 5 lignes à 1.50 centimes, compris et 10 cts. par ligne en sus.

LA HAYE, LE 16 JUIN.

REVUE POLITIQUE.

La résolution qu'a prise l'Assemblée nationale de France, d'admettre dans son sein le prince Louis-Bonaparte, paraît avoir eu jusqu'ici un bon résultat: cette décision a mis fin aux rassemblements, aux tentatives d'émeute, en enlevant un prétexte et un drapeau aux émeutiers. Avant-hier Paris a été tranquille, et l'on a pu réduire un peu ce formidable appareil militaire qui faisait ressembler cette capitale à un camp ou à une forteresse prête à soutenir un siège.

Il semble prouvé aujourd'hui que la cause du prince Louis Bonaparte est exploitée au profit de l'anarchie par les meneurs qui ont fait la journée du 15 mai, et qui cherchent une occasion nouvelle de tenter un coup de main plus décisif. La situation est d'autant plus inquiétante que l'Assemblée nationale de France n'a qu'un pouvoir illusoire, divisé et compromis aux yeux du plus grand nombre.

En votant l'admission de Louis-Bonaparte, l'Assemblée nationale a porté un coup bien sensible à la commission du pouvoir exécutif: MM. de Lamartine et Ledru-Rollin s'étaient personnellement trop engagés dans cette grave question; ils en avaient eux-mêmes trop grossi l'importance pour ne pas voir dans leur défaite une déroute imminente. On essaierait vainement de persuader le contraire aux membres de la commission exécutive. Les membres eux-mêmes de cette commission ont compris la valeur et la portée du vote. En effet, à peine ce vote était-il proclamé, qu'ils se sont réunis au pied de la tribune; et, au milieu de l'agitation la plus naturelle, sans doute, ils ont délibéré sur le parti qu'il leur restait à prendre. Que s'est-il dit, que s'est-il décidé dans ce conciliabule imprévu? On l'ignore encore. Toutefois, on annonce que M. Ledru-Rollin a donné sa démission, mais le fait n'est pas encore certain.

L'Assemblée nationale s'est occupée, dans sa séance d'avant-hier, de la loi sur les incompatibilités parlementaires. Elle s'est prononcée contre l'amendement d'un de ses membres qui voulait lui appliquer à elle-même le principe de la réforme. Tous les fonctionnaires, sans exception, pourront être élus membres de l'Assemblée. Seulement, pendant la durée de leur mandat, ils ne pourront obtenir d'avancement ou être nommés à des fonctions qu'ils n'occupaient pas à l'époque de leur élection; ils pourront non plus cumuler leur traitement de fonctionnaire avec celui de représentant.

En somme, ce vote offre cela de curieux que la première assemblée d'une révolution faite au cri de la réforme parlementaire, comme à celui de la réforme électorale, se prononce contre la première de ces réformes, et n'admet pas même, à l'égard des fonctionnaires, les incompatibilités reconnues par le gouvernement déchû. Il est probable, cependant, que cette décision n'est que provisoire. L'Assemblée, qui compte dans son sein un grand nombre de fonctionnaires, n'a sans doute pas voulu se décider en proclamant l'incompatibilité immédiate; mais la question reviendra dans la discussion de la constitution, et peut-être que la solution qui interviendra ne sera pas tout-à-fait celle qui a prévalu avant-hier.

La bourse de Paris se préoccupe du nouveau plan de finances de M. Duclerc. Il est débattu, mais son influence sur le cours des effets publics est nulle. Il y a une chose que personne encore ne peut mesurer avec précision; c'est le déficit que les impôts sur la consommation pourront présenter à la fin de l'année.

Les élections continuent en Angleterre, les meetings se succèdent, et bien que l'ordre ne soit pas troublé et que ces agitations aient en général un caractère pacifique, on n'en conçoit pas moins de vives inquiétudes. La nouvelle la plus importante du jour est le départ de M. d'Esturitz, qui a quitté avant-hier Londres pour retourner à Madrid. Les journaux anglais se sont bornés à donner le fait sans commentaire.

Si nous en croyons une correspondance d'Innsbruck, le maréchal Radetzky aurait pris la ville de Vicence. Nous ne trouvons nulle part la confirmation de cette nouvelle.

Le Roi a reçu aujourd'hui en audience particulière M. le comte Montalto. Ce diplomate a remis à S. M. ses lettres de créance qui l'accréditent en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Sardaigne près la cour des Pays-Bas.

Aujourd'hui, à midi, un conseil de cabinet a eu lieu au palais.

Hier a dû avoir lieu l'ouverture de la chasse au faucon au Loo.

Il paraîtra sous peu à Amsterdam la première livraison d'une édition de luxe des œuvres de notre grand poète Vondel. On annonce que cette publication pourra rivaliser avec les plus belles éditions que la typographie a données des classiques étrangers. Cette entreprise est d'autant plus remarquable qu'elle a lieu en même temps dans un but philanthropique. Les éditeurs se proposent, déduction faite de leurs frais, de verser l'excédant du produit de la vente de ce bel ouvrage entre les mains de la régence d'Amsterdam pour en affecter l'emploi au profit de la classe ouvrière.

On écrit de Maestricht, 13 juin:

Nous étions dans l'erreur en croyant que le résultat de l'appel fait à la charité publique, en faveur de l'hospice des orphelins protestants de Maestricht, n'était pas favorable. On nous informe d'une bonne source que ce résultat a, au contraire, surpassé l'attente. Déjà la souscription a produit une somme de plus de 17,000 florins, sans y comprendre les dons reçus à Amsterdam, dont le montant n'est pas encore connu.

Nous espérons que féliciter la ville en général et les protestants en particulier d'un résultat aussi satisfaisant, qui permettra de donner de l'extension à un hospice dont les ressources

avaient été jusqu'à présent trop restreintes. Mais en même temps nous avons lieu de nous étonner qu'on ait osé faire en cette occurrence un appel particulier à la bienveillance des habitants aisés de Maestricht. Nous sommes convaincus que ceux-ci ne seraient pas restés en arrière des protestants de la Hollande, auxquels, en leur qualité de coreligionnaires, on a préféré s'adresser exclusivement. C'est là un tort réel, car c'est méconnaître l'esprit charitable qui anime la population catholique de notre ville. La charité ne voit que des frères dans tous les malheureux, et la bourgeoisie de Maestricht est trop éclairée, trop tolérante pour faire distinction de croyances lorsqu'il s'agit de secourir de grandes infortunes. (Journal du Limbourg.)

(Corresp. particulière du Journal de La Haye.)

BRUXELLES, 15 JUIN 1848.

Toutes nos élections sont connues aujourd'hui, et toutes sont entièrement favorables à l'opinion libérale modérée.

Il n'y a peut-être pas d'exemple d'une semblable unanimité, dans aucun pays constitutionnel. On dirait vraiment que les électeurs se sont donné le mot pour ne choisir que des hommes du progrès et de la constitution. Partout on a visé au parti théocratique et au parti républicain, et partout on a réussi à éliminer l'un et à vaincre l'autre.

On aurait travaillé dix années à un semblable résultat que l'on n'eût pu mieux réussir. C'est le triomphe le plus complet que la raison ait jamais remporté en politique. Le gouvernement rencontrera naturellement des contradicteurs à la chambre, mais parmi tous les élus du 13 juin, il n'y en a certainement pas dix qui arriveront avec un parti pris et avec l'intention formelle de faire de l'opposition.

Car tous ou à peu près tous les chefs du parti théocratique qui ont survécu à la victoire libérale de 1847, parce qu'ils n'étaient point de la moitié réligible de la chambre, ont succombé dans la journée d'avant-hier. Des hommes essentiellement honorables et même capables ont été remplacés par les électeurs, et cela du plein gré de ceux-ci, car jamais la main du pouvoir ne s'est fait moins sentir dans les élections que cette fois-ci. Le ministère avait déclaré tant à la chambre que par des circulaires spéciales à ses agents, qu'il ne voulait point que l'action du pouvoir se fit sentir dans cette importante interrogation au pays, et ses agents ont obéi. C'est bien le vœu national, le vœu réel et profond du pays qui a prononcé cette fois entre le gouvernement et les partis.

Il faut le dire aussi, les chambres ont dignement soutenu le pouvoir pendant la dernière session, et celui-ci a obéi à ses propres instincts, qui veulent tous les progrès véritables et compatibles avec la sagesse et l'ordre public. Le ministère Rogier n'a accepté la mission de gouverner le pays qu'à condition de pouvoir appliquer et défendre au sein du parlement les améliorations que M. Rogier avait réclamées à la tête de l'opposition, et ces améliorations on les a données à la nation, au moins en ce qui concerne la politique.

Restent les questions matérielles et financières, et c'est dans la session prochaine qu'elles recevront, en partie au moins, leur solution.

Mais ce qui est un triomphe plus grand encore que celui remporté sur le parti démocratique, c'est sans contredit celui que nous avons obtenu sur le parti républicain.

Car celui-ci se compose ici de quelques vieux barbons qui spéculent depuis longtemps sur la crédulité publique. Il y en a 3 ou 4 à Bruxelles, à peu près autant à Liège et à Verviers, et je n'oserais pas affirmer qu'il n'y en eût pas un quart de douzaine aussi à Gand.

Eh bien! ces hommes qui se sont accordé depuis longtemps le droit de jeter, à l'abri d'une certaine popularité qu'ils croyaient posséder, de la boue au parti raisonnable de la nation; ces hommes, dis-je, sont sortis de leur rôle expectant depuis le 24 février, pour se démasquer et agir.

Sous prétexte que la France avait proclamé la république, ils n'hésitent point à déclarer que la Belgique devait imiter cet exemple. Des raisons, ils n'en donnaient guère; de la nationalité belge, ils en faisaient très bon marché. Ils voulaient la république pour en devenir, les uns, les magistrats suprêmes, les autres, les hauts fonctionnaires. C'était si commode, en effet, de déposséder tout le monde, pour prendre possession à sa place, et cela au nom d'un principe, que sais-je? de la souveraineté nationale peut-être, qu'ils se croyaient parfaitement sûrs du succès.

Mais ils ont compté sans l'immense bon sens de ce peuple qu'ils voulaient exploiter.

On ne se fait guère d'idée des tentatives faites parmi les classes ouvrières par les brouillons. Se sentant eux-mêmes incapables d'entraîner la foule, ils ont été chercher des meneurs au dehors. Tout cela se sait; tout cela est notoire. Ils ont fait un, deux, trois journaux pour impressionner le public. Ils ont pris un couplet du National pour se donner le relief d'avoir un semblant d'Armand-Marrast, et avec cela ils comptaient faire tourner la tête à toute la Belgique. Avant les élections ils ont fait des protestations de constitutionnalisme, quelques-uns sont même allés jusqu'à se dire monarchiques et leurs amis les avaient laissés faire sans trop grimacer et tout cela pour attraper le public. L'Alliance, sentant sa faiblesse, mais aussi son audace, a fait établir deux sous-sociétés qui devaient éliminer tous les candidats de Bruxelles sous le prétexte hypocrite de choisir des négociants et des industriels.

Les républicains donc, déguisés en toutes sortes de costumes et prenant toutes sortes de qualités, se sont rués sur les électeurs. Ils ont prêché l'économie, au point que plusieurs d'entre eux supprimant à la fois l'armée et la dette publique, faisant d'un coup une réduction de plus de la moitié de tous les impôts. Les mensonges et les calomnies contre les hommes publics les plus honorables, étaient publiés avec un cynisme révoltant dans leurs journaux alors qu'ils s'indignaient contre les vérités dures qu'on disait à leurs chefs de file. Des roueries, des textes tronqués, des bulletins préparés à l'avance où l'on faisait passer pour candidats modérés, des candidats du désordre; tout cela a été employé d'abondance contre notre opinion; et pourtant quel résultat.

A Bruxelles, sur 8 voix ils en ont eu une seule, encore parmi ceux qui ont voté pour eux y avait-il des nôtres, mais qu'on avait circonvenus, ou bien qui votaient par affection ou au nom de relations d'affaires. Quelle leçon! Quel profit tous les hommes de sens, de prudence et d'ordre public ne peuvent-ils pas tirer de la conduite des électeurs belges.

Aussi, plus nous marchons dans cette voie de la raison, plus nous grandissons aux yeux des honnêtes gens de tous les pays, plus nous grandissons à nos propres yeux, et plus nous serons fiers d'être nous-mêmes et d'avoir des institutions assez fortes pour rester calmes au milieu de l'ébranlement général.

Lettre de Rome.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le contenu de la lettre suivante de Rome, adressée au Journal de Bruxelles:

ROME, 31 MAI. — Vous aurez sans doute de la peine à vous expliquer ce qui se passe à Rome depuis un mois. C'est, en effet, une situation bien

étrange et sans précédent dans l'histoire de l'Église. D'un côté, un Souverain-Pontife déclarant à la face du monde entier qu'il ne veut prendre aucune part à la guerre qui désole une partie de l'Italie, et que c'est contrairement à ses ordres que les troupes romaines ont franchi les frontières de ses États; d'un autre côté, des ministres qui, au nom du même Pontife, soutiennent officiellement cette guerre de toute leur énergie, et une presse qui attribue journellement à Pie IX des actes et des paroles manifestement contradictoires avec ses solennelles déclarations.

Un tel spectacle, qui semble mettre le Saint-Père en contradiction avec lui-même, est bien propre à désoler les catholiques et à fournir des armes aux ennemis de l'Église. Des écrivains étrangers, peu au courant de ce qui se passe à Rome, ont cru résoudre la difficulté en séparant dans le Pape la qualité de prince temporel de celle de Pontife. Mais c'est là une interprétation de la conduite du Pape, qui blesse souverainement la loyauté et le caractère sacré de Pie IX. Non, ce grand Pape n'a jamais démenti la parole qu'il a donnée à l'Église. Dans son allocution consistoriale, il a protesté non-seulement qu'il ne déclarait pas la guerre, mais encore qu'il ne veut pas se jeter dans le tumulte des armes, et par conséquent qu'il garderait une parfaite neutralité vis-à-vis des parties belligérantes. Eh bien! Pie IX n'a rien dit, rien fait qui ne soit parfaitement conforme à ces déclarations. Toutes paroles en sens contraire, qu'on lui attribue, ne sont que d'audacieuses inventions de la presse, qui à Rome et en Italie est arrivée à un tel excès d'imposture, qu'on n'en trouve point d'exemple ailleurs.

Quant aux ordonnances, aux ordres du jour, etc., par lesquels des ministres ont osé, au nom du Souverain, soutenir la guerre, disposer des ressources de l'Etat, faire de nouveaux préparatifs, exciter de plus en plus les sujets pontificaux, le Saint-Père a fait d'énergiques protestations contre tous ces actes, formellement contraires à son allocution et attentatoires à sa souveraineté. Il désavoue également l'adresse que les ministres lui ont présentée au sujet de sa lettre à l'empereur d'Autriche, adresse où l'on attribue au Pape des sentiments qu'il n'a jamais manifestés. Il proteste encore contre le ministère laïc pour les affaires extérieures séculières qu'on lui a imposé, et qu'il repousse de toutes ses forces, comme pouvant compromettre sous le rapport religieux ses relations avec les nations étrangères.

Le système d'oppression qui pèse sur lui, empêche le Pape de faire connaître sa volonté par des actes publics. Le journal officiel est aux ordres du ministre Mamiani, et aucune ligne ne peut y paraître que sous son bon plaisir. La presse non officielle est entièrement dévouée au parti exalté ou comprimée par la crainte. Pour sortir de cet état d'oppression, il ne resterait au Souverain-Pontife qu'à courir les chances d'un coup d'Etat; mais il recule devant le danger de voir la ville sainte arrosée du sang de ses enfants. Il se borne à faire connaître ses protestations à ceux qui l'approchent.

Luttant contre deux partis extrêmes dont l'un l'opprime, dont l'autre le pousse à la réaction, Pie IX est resté presque sans appui dans la voie du progrès modéré, de sage liberté où il était entré si glorieusement. Dans cette lutte si douloureuse à tant d'égards, ce qui l'aillie le plus, c'est de voir compromis les intérêts sacrés de l'Église. Aussi l'amertume qui inonde son âme, les souffrances morales qu'il endure, font-elles craindre sérieusement pour sa santé.

Vous comprenez quelle doit être ici, au milieu d'aussi tristes circonstances, l'affliction de tous les gens de bien. Tout Rome est en prières et attend que le Seigneur daigne jeter un regard propice sur la ville sainte. Les autres nations catholiques joindront sans doute leurs prières aux nôtres, car c'est notre père commun qui subit cette persécution et qui cherche un nouveau.

J'appréhends à l'instant que la Gazette de Rome va donner un démenti au bruit qui commence à se répandre, de l'oppression où l'on tient le Pape. Les détails que je viens de vous donner et dont je garantis la parfaite exactitude, vous montreront assez quelle confiance peut mériter une pareille déclaration.

Voici l'article de la Gazette de Rome dont il est parlé dans la lettre qui précède:

« Quelques personnes et quelques journaux étrangers, que nous voulons croire animés d'un zèle en soi digne de louange, ont commencé à représenter les événements de Rome d'une manière par trop inexacte et erronée. Pour donner un échantillon de ces inexactitudes et de ces erreurs, il suffit de noter qu'on affirme qu'il existe à Rome un grave dissentiment entre le Souverain-Pontife et le peuple; qu'on y a tenté d'établir un gouvernement provisoire ou même républicain; qu'on y tient la personne du Pape comme prisonnière; que le gouvernement est tombé aux mains d'une faction qui force le Pontife à renoncer au pouvoir temporel.

» Nous aurions méprisé ces accusations et laissé au témoignage manifeste et visible des faits le soin de montrer la vérité, si le nombre n'était pas si grand de ceux qui ne connaissent pas la situation véritable de l'Italie, et si plus grand encore n'était pas le nombre de ceux pour lesquels il n'y a pas d'assertion si exorbitante et si invraisemblable qui n'engendre le soupçon.

» Le peuple romain, comme tous ceux qui ont commencé à goûter la liberté et qui veulent puissamment l'indépendance, se montre gardien jaloux de ses droits; mais, à le prendre dans son universalité, il n'a jamais voulu les outrepasser; et si, à Rome, comme dans le reste de l'Europe, des troubles peuvent survenir, la justice voudrait qu'on en reportât la cause à cette agitation presque inévitable dans toute réorganisation des choses politiques, et lorsqu'un peuple commence à exercer des droits et des fonctions sociales dont l'exercice lui était jusque-là ou inconnu ou interdit. Aucun grave dissentiment ne peut exister entre le Souverain-Pontife, que tous placent au sommet de leurs espérances nationales, que tous reconnaissent comme l'initiateur de la liberté dans ses États, et le peuple romain, chaudement dévoué à Pie IX. A Rome, bien qu'elle fût vide de troupes et confiée à la garde de ses citoyens, on n'a jamais tenté de changer la forme de gouvernement ou de porter atteinte à cette autorité que le Pontife a voulu se réserver dans les choses civiles.

» Quant à l'accusation que les Romains tiennent leur Pontife comme prisonnier, elle est tellement imprudente et mensongère que nous ne croyons pas de notre dignité, de la dignité du peuple romain, de nous arrêter à une longue réfutation. Pour preuve de la très-pleine et entière liberté de Pie IX, ses actes suffisent, et, entre tous, le plus récent, celui de la médiation offerte et poursuivie par lui-même entre l'Autriche et le Pape.

Nouvelles d'Allemagne.

BERLIN, 13 JUIN. — Le vote qui a eu lieu dans la séance du 9 sur la proposition Berends, au sujet de la reconnaissance de la révolution, est toujours le sujet de toutes les conversations. Dans une réunion des électeurs de Berlin, une adresse a été votée à l'assemblée nationale, dans laquelle ils déclarent reconnaître la révolution et se prononcer pour le principe de la souveraineté du peuple. Un collège électoral à même adressé une pétition au parlement allemand de Francfort pour prier celui-ci de reconnaître la révolution berlinoise.

La proposition faite par quelques députés de transporter le siège dans une autre ville, n'aura probablement pas de suite.

Le gouvernement lui-même y est opposé. Mais on a eu soin de...

— Si nous en croyons la Gazette d'Aix-la-Chapelle, voici quel-

Le projet du nouvel emprunt forcé sera basé sur le reve-

— Nous avons annoncé hier que plusieurs députés de l'As-

Le 9 juin, lorsque la nouvelle des délibérations de l'assemblée nationale

— Qui êtes vous et que voulez vous ici? demanda-t-il à ces quatre per-

— Nous sommes une députation du peuple souverain, et nous voulons

— Je ne connais pas ce souverain; les députés du peuple, lesquels je

En ce moment, six hommes de la garde bourgeoise entrèrent dans la

— La loi martiale, qui avait été proclamée à Posen, vient d'être

FRANCOIS, 14 JUILLET. — Dans la séance d'aujourd'hui de l'as-

L'ordre du jour appelle ensuite la motion, tendant à allouer

L'assemblée a pris à une grande majorité la résolution sui-

« La diète germanique sera invitée à assigner par voie constitutionnelle

— Une lettre de Hambourg, en date du 12 juin, adressée à la

On ignore encore jusqu'à quel point s'étendra l'intervention

— On écrit de Hambourg, le 12 juin, que les Prussiens ont

Quant aux assurances, si les paiements devaient s'opérer immédiatement

— La Gazette allemande publie la note suivante pour

— Les sous-signés, chargés d'une mission extraordinaire de S. M. le roi de Prusse

— On lit dans la Gazette prémontraise du 10 juin:

— On lit dans la Gazette prémontraise du 10 juin:

— On lit dans la Gazette prémontraise du 10 juin:

— On lit dans la Gazette prémontraise du 10 juin:

giquement cette affaire, et le seul désir d'empêcher la funeste intervention des

Le sous-signé est tout disposé, autant que cela dépend de lui, à intervenir

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

L'ouverture de l'assemblée des Etats a eu lieu le 10; les

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

— On écrit d'Insruck le 12 juin:

« Nous, soussignés, obéissant à la suprême nécessité que l'Italie entière

— Dans l'intervalle qui s'écoulera jusqu'à la réunion de l'assemblée

— Lombards, après avoir glorieusement conquis l'indépendance et la li-

— Milan, 8 juin 1848.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 13 juin. — Lord John Russell, le comte d'Auckland,

— Le Times annonce que les efforts faits par le gouverne-

— (Cette nouvelle ne coïncide guère avec l'évacuation du Jut-

— Le Morning Chronicle annonce que M. Kaw, de Tsuritz;

— Une grande assemblée a eu lieu à Liverpool le 14 de ce

— Aucune résolution n'a été prise dans cette réunion.

— Tandis que les chartistes semblent perdre chaque jour du

— A Birmingham un meeting chartiste a eu lieu hier, sans

— Les acteurs du théâtre historique se sont installés à Drury-

— Les journaux de l'Inde ont annoncé le 6 mai.

— Les nouvelles de Moultan sont à la guerre. Il y a eu bataille entre

— On lit dans une lettre de Bombay du 6 mai:

— Nous avons des détails plus circonstanciés sur le soulèvement qui a eu

— On attend avec anxiété à Bombay des nouvelles de Lahore.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 9 juin. — Les Droits de l'homme ont été

— La caisse d'amortissement établie à Londres en 1824,

— La caisse d'amortissement établie à Londres en 1824,

— La caisse d'amortissement établie à Londres en 1824,

— La caisse d'amortissement établie à Londres en 1824,

— La caisse d'amortissement établie à Londres en 1824,

— La caisse d'amortissement établie à Londres en 1824,

— La caisse d'amortissement établie à Londres en 1824,

— La caisse d'amortissement établie à Londres en 1824,

— La caisse d'amortissement établie à Londres en 1824,

— La caisse d'amortissement établie à Londres en 1824,

Le bruit court que les carlistes doivent tenter quelque nouvelle démonstration en Navarre et dans le Haut-Aragon. En Catalogne, la coalition du parti carliste et du parti dit centraliste est un fait accompli, à ce que l'on assure.

#### Nouvelles de France.

**ATHÈNES, 30 MAI.** — La révolte de la Grèce continentale a complètement échoué. Les généraux Valentza et Condouli, Papacosta et Balanos, ces premiers à Hydruntis, par les troupes du général Gardinoti, et les seconds, près de Lamia, par celles du général Mamouri, ont pris la fuite pendant la nuit, avec tous leurs partisans, et se sont de nouveau réfugiés sur le territoire ottoman où ils ont reçu un accueil empressé et sur lequel ils semblaient compter en cas d'insuccès.

Quelques arrestations insignifiantes ont eu lieu. Les meneurs principaux, les chefs du mouvement ont tous échappé. On a pu saisir une partie de la correspondance. Elle établit, de la manière la plus certaine la complicité de certains bey's albanais et la présence, dans les rangs des insurgés, d'un nombre considérable de musulmans sujets de la Porte Ottomane. C'est là un fait que la légation de Turquie s'obstine à nier malgré son évidence, malgré les preuves que le gouvernement grec lui met journellement sous les yeux.

Au moment où les insurgés se débandaient sur les confins de la Grèce, Rendis et Radis, chefs du mouvement insurrectionnel qui avait éclaté à Corinthe, et dont je vous parlais, monsieur, dans ma lettre précédente, étaient arrêtés aux environs d'Athènes avec une dizaine d'hommes qui les avaient suivis dans leur fuite de Porophora, et remis entre les mains de la justice. Des lettres adressées à ces deux chefs, par leurs amis, ont été interceptées par les autorités. On a pu saisir un certain nombre de ces lettres.

On avait cependant le même jour, à Athènes, qu'une tentative d'insurrection venait aussi d'avoir lieu à Pyrgos, en Épire. Lyandre Vilaëtis, l'un des orateurs les plus violents du parti de M. Metaxa et de M. Mavrocordato, dans l'ancienne chambre, venait, écrivait-on du théâtre même de l'événement, de déclarer la révolte dans la ville même.

Après avoir fait arrêter et emprisonner les autorités, et s'être emparé de Pyrgos, il était parti à la tête d'une trentaine d'hommes pour soulever les villages. Sa voix ne trouva pas d'écho dans le peuple, qui prévoyait, au départ du courrier, sa prochaine arrestation par le général Colocotroni, qui, à la tête des gardes nationaux, et suivi d'un fort détachement de gendarmerie, s'était mis sur-le-champ à sa poursuite.

Un fait qui rappelle les derniers événements de Patras, vient de se produire au Pirée. Des marins anglais, commandés par un officier appartenant à l'équipage d'un bâtiment de la marine britannique ancré dans le port, sont descendus à terre, armés, et ont débarqué deux canons, sans que la moindre circonstance servit de prétexte à cette démonstration. Aux représentations qui lui furent faites par l'autorité, le commandant du détachement répondit qu'il agissait d'après l'ordre formel de son supérieur.

Lorsque le gouvernement demanda à sir Edmond Lyons l'explication de ce que l'on considérait avec raison comme une violation du territoire et des lois du royaume, le ministre d'Angleterre répondit en exhibant un ordre donné par l'amirauté anglaise et transmis aux bâtiments de l'escadre de la Méditerranée par le vice-amiral Parker. C'était en exécution de cet ordre que le débarquement armé avait eu lieu, et le gouvernement était prié de ne pas en faire un prétexte, si ce n'est que le service appartenait à terre les marins anglais.

#### Nouvelles de France.

**PARIS, 14 JUIN.** — La révolution prise par l'Assemblée nationale d'admettre le prince Louis Bonaparte comme représentant, et de procéder au suffrage universel, a fait comme par enchantement succéder le calme au bruit de l'insurrection. Les abords du palais de l'Assemblée, le jardin des Tuileries et la place de la Concorde, si encombrés la veille par une foule compacte, sont libres maintenant.

Les journaux républicains affirment encore, cependant, qu'il y a complot organisé en faveur du prétendant. La commission exécutive paraît être de cet avis, car elle a fait arrêter deux mille personnes. Toujours est-il que le prince n'est pas en France et qu'on ne sait encore quand il arrivera. Des hommes de bien conseil s'efforcent de ne mettre le pied sur le territoire français qu'après le vote de la constitution.

On lit ce soir dans la Tribune :

On annonce qu'après le vote de l'admission de Louis Bonaparte, M. Ledru-Rollin a donné sa démission de membre de la commission exécutive.

Les journaux, notamment le Constitutionnel et la Tribune, ont annoncé le bruit de la démission de M. Ledru-Rollin ; mais on ne donne pas encore comme certain.

Il nous en croyons une correspondance de Paris, adressée à la Gazette d'Augsbourg, lord Holland, ancien ministre britannique à Florence, a fait la semaine dernière une petite excursion de Londres à Paris. On connaît l'intimité qui règne entre Louis Philippe et lord Holland (le père de ce dernier avait, en 1793, été le premier à se rendre à la disposition du duc de Chartres et de sa famille lors de leur première émigration), son arrivée à Paris a d'autant plus attiré l'attention du gouvernement français que dans le même moment on parlait en faveur du prince de Joinville pour la présidence. Lord Holland n'est resté que peu de jours à Paris, mais seulement après s'être vu offrir par le gouvernement de lui introduire aux Tuileries où il est resté plusieurs heures.

Il est difficile de croire, ajoute le correspondant parisien, qu'une simple opposition ait poussé lord Holland à faire cette visite au palais qu'il n'a pu s'y attendre. Le gouvernement le soupçonne fortement d'avoir été chargé par Louis-Philippe de se procurer soit de certains papiers, soit d'autres objets d'une grande valeur qui se trouvent cachés aux Tuileries.

On donne plus de probabilité à cette assertion, c'est que lord Ledru-Rollin a différentes reprises demandé l'autorisation de visiter les Tuileries, et qu'après des refus réitérés, il employa pour atteindre son but, le moyen irrésistible de la démission.

La séance d'hier a été plus agitée encore que les précédentes. Un grand nombre de députés ont fait le Journal des Débats.

Un grand nombre de députés ont fait le Journal des Débats. Un grand nombre de députés ont fait le Journal des Débats. Un grand nombre de députés ont fait le Journal des Débats.

aboutissent à l'Assemblée à l'Assemblée, et la circulation n'était permise qu'aux représentants et aux personnes munies de cartes. Des escadrons de lanciers et de dragons faisaient alternativement sur la place de la Concorde et l'entrée des Champs-Élysées des proménades destinées à disperser les curieux.

Les troupes qui occupent l'intérieur du palais de l'Assemblée avaient été doublées. Le ministre de la guerre, le général Négrier et le général Clément-Thomas assistaient à la séance en uniforme.

À onze heures, le corps de garde situé près de la place des Invalides, où étaient enfermés trois individus arrêtés dans les groupes, proférant des cris séditieux, a été enlevé par une cinquantaine d'hommes en blouse, qui ont délivré les prisonniers et désarmé les cinq hommes qui les gardaient. Le corps de garde n'a pas tardé à être repris.

Des masses du peuple garnissaient la terrasse des Tuileries du bord de l'eau et les terrasses du côté de la place de la Concorde. Un certain nombre de curieux portaient à leurs chapeaux ou à leurs épaulettes une petite étiquette figurant un drapeau.

Des cris séditieux et des sifflets sortaient de ces groupes; le général Cavaignac a donné alors l'ordre de faire évacuer le jardin des Tuileries, ce qui a été fait avec ménagement et sans une résistance sérieuse. Le peuple, refoulé, se répandit dans la rue de Rivoli et dans les autres rues adjacentes.

Une ou deux tentatives de barricades ont eu lieu rue du Mont-Thabor, des charges au pas de course faites par un détachement d'infanterie légère en ont empêché l'achèvement.

Le poste qui se trouvait au ministère des finances a été forcé de s'enfermer dans l'intérieur de l'hôtel, qui a été sur le point d'être évacué.

Dans la rue Castiglione, une patrouille de la garde nationale conduisant quelques prisonniers, a été assaillie par la foule et obligée de les mettre en liberté. Alors les émeutiers ont crié : Vive la garde nationale ! vive la ligne !

Vers deux heures, au coin de la rue de Rivoli, le sieur Savary, gardien de Paris, a été assailli par une bande de forces armées de couteaux et de pistolets, qui ont été avec lui en proférant des menaces de mort et des cris de vive Louis-Napoléon ! vive l'Empereur !

Blessé à la tête et à la main, Savary, qui allait être remis en pièces, a tiré son sabre, et s'adossant à un pilastre des arcades, il a cherché à défendre sa vie, si lâchement menacée. On l'a bientôt enlevé et on l'a fait enlever sans le courage dévoué de M. Hallex, commandant la garde nationale de Bar-le-Duc, et celui de M. Paillet, rue Saint-Hippolyte, qui ont défendu le brave gardien avec un courage au-dessus de tout éloge.

Les dragons sont arrivés assez à temps pour prêter main-forte à ces deux honorables citoyens. Après une charge qui a duré tout au plus quelques minutes, cette foule, toute composée d'hommes en blouse, s'est dispersée dans toutes les directions. Savary a été conduit à la salle des Pas-Perdus de l'Assemblée nationale, les habits déchirés et la figure en sang. Ses blessures ne sont pas dangereuses.

Le sabre-poignard du gardien de Paris a été retrouvé le soir au jardin des Tuileries; la lame était plié. Les gardiens l'ont déposé au bureau du commissaire de police de l'Assemblée nationale.

Une dizaine d'individus arrêtés dans les groupes au moment où ils proféraient des cris de vive l'Empereur ! vive Louis-Napoléon ! ont été conduits au poste intérieur du palais de l'Assemblée; dix autres ont été déposés au palais des Tuileries.

Un individu criant : Vive Henri V ! a été arrêté vers midi place de la Concorde.

On lit encore dans les Débats :

Les événements dont la rue de Rivoli et le jardin des Tuileries ont été le théâtre cette nuit ont été de nature à faire craindre que l'ordre ne fût de nouveau troublé dans la soirée, mais il n'en a rien été.

Des groupes inoffensifs étaient formés à la tombée du jour sur les boulevards, sur les principales places et carrefours, mais la circulation n'était entravée nulle part. Les agitateurs ont décidément renoncé à la porte Saint-Denis. Ce soir, il y avait autant et plus même de gardiens de Paris que de promeneurs. Quelques patrouilles de garde nationale ont circulé dans les rues Saint-Denis, Montorgueil et Montmartre. L'ordre régnait partout.

Le faubourg Saint-Germain était tranquille, le palais du Luxembourg n'était plus, comme hier, gardé au dehors et au dedans par une force armée importante.

Les troupes du soir, les compagnies de la 7<sup>e</sup> légion que l'on avait placées aux Tuileries ont été renvoyées. La force armée garde toujours le palais de l'Assemblée nationale. Dans chaque mairie on conserve un fort piquet de garde nationale.

La nuit n'est pas à régner. A l'heure où nous écrivons (une heure du matin) tout est tranquille.

La journée d'hier a été très agitée. Evidemment, la question bonapartiste n'était que le prétexte de attroupements nombreux qui se sont formés dans le quartier des Tuileries. Les prédications qui s'y faisaient avaient lieu surtout au profit de la république rouge, et on s'y occupait tout autant de Louis Blanc et de Babes que de Louis-Napoléon. Les bandes de gamins, qui se portaient d'un point à l'autre, en criant : Nous l'avons nous l'avons ! sur l'air favori de : Des lampions ! des lampions ! sont tout simplement des tapageurs payés ou volontaires, et non des partisans politiques. Les hommes qu'on arrête, munis de poignards, ne sont pas des bonapartistes désireux de protester en faveur des droits de leur prince, ce sont tout simplement des émeutiers qui cherchent un nouveau 16 avril, ou un nouveau 15 mai.

La république rouge a cherché un nouveau drapeau à salir de sang, après celui de la Pologne; les comploteurs bonapartistes ont cherché des alliés n'importe où, sauf à leur estamoter la victoire après le combat, voilà tout.

Hier, à l'issue de la séance de l'Assemblée nationale, la foule des curieux, composée en grande partie d'ouvriers et d'anciens militaires, a fait une sorte d'ovation aux représentants qui venaient de voter l'admission du prince Louis. Toute la partie comprise entre la grille du palais et le pont de la Concorde était remplie par cette masse énorme qui n'a cessé de stationner dans le quartier pendant toute la séance.

On dit que vers quatre heures, après avoir essayé de disperser la foule, l'autorité a dû faire, comme il y a deux jours, une razzia de curieux et de badauds.

Cinq à six cents individus auraient été cornés et emmenés à la préfecture de police.

La plupart des individus pris dans les rassemblements sont armés de poignards et de pistolets.

(Le Patriote.)

#### M. Louis Bonaparte et les événements d'hier.

Nous croyons que les bruits qui ont couru sur la démission de membres de la commission de gouvernement sont inexacts. Il paraîtrait, au contraire, que l'on donnerait suite à l'interpellation du complot vrai ou prétendu dénoncé hier à la tribune par M. Ledru-Rollin, en laissant en dehors la personne, devenue inviolable par le vote d'hier, de M. Louis Bonaparte.

Ce qui est certain, c'est que des arrestations importantes ont eu lieu. On cite celle de M. Persigny, qui avait fait deux fois, la semaine dernière, le voyage de Paris à Londres; celle de M. Lamy, compromis dans l'affaire de Strasbourg, et à qui depuis il est échappé de la part d'un individu, un legs de 2 à 300,000 fr., comme récompense de son dévouement à la cause bonapartiste. La police a recherché aussi Mme. Clélie Gordon-Ascher, la Clélie du complot de Strasbourg.

Rien ne permet sans doute d'attribuer directement à M. Louis Bonaparte un complot dont son nom est le mot de ralliement. On prétend qu'il doit protester, comme son cousin Jérôme, contre les menées auxquelles son nom a servi de prétexte. C'est pour lui un devoir de le faire, s'il veut que la France ne le rende pas responsable des faits coupables dont nous avons été les témoins.

(Messager.)

#### Histoire rétrospective.

Nous trouvons dans les Nouvelles à la main du Courrier de la Gironde le récit suivant :

« Des bruits assez curieux circulent à Paris sur les moyens employés pour la mise en scène de la révolution du 24 février. Il faut savoir que le 23, au soir, le National était très content de l'espoir d'une régence. Il considérait ce résultat comme magnifique et inespéré : il le disait à M. Odilon Barrot; il acceptait avec enthousiasme le petit roi, sous la tutelle de sa mère. C'est à des mots et à des programmes modestes que la Réforme faisait allusion; il n'y a pas bien longtemps, dans un article où elle accusait le National de tiédeur. Le public n'a pas compris, mais le National a parfaitement senti le trait. Aussi, pour désigner la Réforme, il développe avec beaucoup de docilité le thème un peu usé de la réaction. Il voit la réaction partout, et il la verrait bien plus si le pays, enfin éclairé, mettait à la porte tous les hauts fonctionnaires sortis de ses bureaux.

« Mais revenons aux moyens de la révolution du 24. Un républicain de la veille vient trouver, le 23 au soir, le National. — Êtes-vous prêts ? lui dit-il. — Non. — En ce cas je vais agir. Alors l'auteur de la question remise, rue du Belvédère, est tombé à terre et des torches, c'est-à-dire les décorations de la scène qu'il préparait. Cela fait, il alla tirer sur la troupe, placée devant l'hôtel de M. Guizot, un coup de pistolet chargé à poudre, selon quelques-uns, à balle, selon quelques autres. On sait le reste.

« Le reste, c'est la promenade du lendemain et des torches, c'est l'exaspération des masses après le massacre des victimes, en un mot, c'est la révolution.

#### Assemblée nationale.

SEANCE DU 14 JUIN.

L'Assemblée est occupée aujourd'hui de la proposition sur les incompatibilités parlementaires et adopte le décret dans tout son ensemble. Elle a répondu l'adhésion de M. Flan-din, qui voulait appliquer le principe de la réforme parlementaire à l'Assemblée actuelle. L'Assemblée a adopté la préférence au principe de la non-rétroactivité, c'est-à-dire qu'elle a même fait grâce aux représentants fonctionnaires actuels, des incapacités posées par l'ancienne législation. Elle a admis les représentants préfets de procureurs-généraux qu'excluait le régime renversé en février.

Il y a dans ce vote beaucoup de camaraderie, et si l'on veut de fraternité, mais il y a peu d'égalité.

Ainsi, jusqu'aujourd'hui, on peut dire qu'on a eu une révolution pour la réforme, mais qu'on n'a pas eu la réforme par la révolution.

Les gros traitements subsistent. Les ministres, les préfets sont payés aujourd'hui sur le pied antérieur, et de plus les fonctionnaires peuvent être représentés, et les représentants peuvent être fonctionnaires. Ils le suivaient du moins ce matin encore, car le Moniteur contient plusieurs promotions militaires, qu'il s'est hâté de publier, comme pour porter une atteinte de plus au principe en vertu duquel M. Duchâtel est remplacé par M. Recurt; et M. Cunin-Gridaine par M. Flocou.

La séance s'est terminée par l'incident suivant :

M. le ministre des travaux publics demande la parole (Mouvement de curiosité.)

M. Trélat. Citoyens, je viens vous demander un nouveau crédit de trois millions pour les ateliers nationaux. (Exclamations.)

L'Assemblée donne acte au ministre de la présentation du décret.

Le ministre en demande le renvoi au comité des travaux publics.

M. de Falloux dit que c'est lui qui a engagé le ministre à présenter le projet de loi dont elle vient d'entendre la lecture, et que cette présentation a pour objet d'apporter plus de régularité dans la comptabilité des ateliers nationaux.

Il fait observer que le chiffre des crédits est toujours resté le même, et qu'en outre les ateliers nationaux ont été créés par une commission spéciale, et qu'il est nécessaire de porter la somme des crédits par la loi de cette question. L'orateur rappelle que M. Roule Thomas est parti sans que personne ait pu savoir si c'était un prévaricateur ou un pauvre ou bien un fonctionnaire qu'on venait de saisir.

Arrivé à Bordeaux, sa mission est terminée et une dépêche télégraphique qui a brdonné son incarceration. Aujourd'hui, il est de retour à Paris. D'accès il s'est fait accusateur, il demandait une enquête. Il a adressé une pétition à l'Assemblée.

Il faut que la Chambre se fasse sur cette dernière affaire. M. le ministre ne vous a pas même présenté l'ordre d'une mesure. Le trésor est détenteur d'une somme de 4,500,000 fr. qui fait tout nécessaire pour entreprendre de grands travaux.

M. le ministre des finances ne peut se décider à lâcher les fonds qu'il retient et qui seraient si nécessaires à la ville de Paris pour qu'elle pût entrer dans la voie que vous vous efforcez de suivre. Le recensement n'est pas plus avancé aujourd'hui qu'il y a huit jours.

Il faut que nous sachions pourquoi l'on prolonge comme à plaisir une détresse factice. Je parle de la détresse des hommes à qui on pourrait donner un travail utile; et non de celle du pays.

Je demande, pour me renseigner, qu'on nous renseigne sur la composition de l'état-major de Monceaux, sur la position de M. Emile Thomas, qu'il soit accusé ou accusateur, et à ce effet, je demande le renvoi à une commission nommée par et dans les bureaux.

M. Trélat. Il y a ici deux questions : celle des ateliers nationaux et la question personnelle, qui la domine beaucoup. Je traiterais d'abord la première.

M. le ministre des travaux publics rappelle l'origine de la création des ateliers nationaux; il avoue qu'il a fait peu de chose encore, mais enfin il a fait quelque chose; aide par une commission existant à son ministère.

Il n'a pu faire de plus, car la commission exécutive des ateliers nationaux, mais il n'a pu rien faire de plus dans les dernières agitations qui ont eu lieu dans la ville; les ateliers nationaux n'y ont pas pris part.

Le ministre dit qu'il est en possession de la liste des compagnies qui ont été créées pour le commencement de l'année dernière. Il remercie d'ailleurs M. de Falloux de son intervention, et dit qu'il n'y a pas besoin aujourd'hui de lui dire tous les bons citoyens.

La reconstitution immédiate du travail est une nécessité sociale, et pour cela voter une grosse somme, sans cela il y aurait impossibilité de venir au secours de l'industrie nationale.

Le ministre avoue que depuis quinze jours on semble travailler grand bruit. Cependant, on est arrivé à ce résultat, que les ateliers nationaux ont été créés, mais ils n'ont pas travaillé. On va leur en donner.

Abordant la question personnelle, M. Trélat dit que pour la première fois de sa vie, il a fait la chose violente. Mais ici il y a une nécessité, et il ne lui était pas permis de reculer.

Il avait la un ordre d'arrestation dans sa poche, mais il ne peut être n'ai-je pas été assez homme de pouvoir. Peut-être que j'en aurais encore trop médecin.

En bien ! je ne suis contenté de donner l'ordre de départ au lieu de l'ordre d'arrestation qui eût été manifestement le plus correct. Citoyens, je suis encore trop jeune au pouvoir, mais j'ai peut-être, émis-je trop vieux et entraîné.

Vous lui avez étonné, mais j'ai entendu vous prier de me permettre de ne vous dire que ce que je pense. Je vous prie de ne pas le renvoi du projet à la commission, que nommeront les bureaux, est prononcé.

Il est six heures. La séance est levée et renvoyée à demain.

Mlle Rachel à Bruxelles.

Tout le monde sait quelle est l'origine de Mlle Rachel. La grande tragédienne a commencé par être une pauvre chanteuse des rues. Elle dit à la pitié, à la charité publique, la position élevée qu'elle occupe aujourd'hui. Plus que personne, elle et les siens devraient savoir compatir à l'infortuné, c'est surtout chez les gens de talent qu'on aime à trouver du cœur. Le jour de la dernière représentation de Mlle Rachel au Cirque, le directeur de ce théâtre prit la fuite, sans avoir donné une centime à ses pensionnaires au nombre desquels se trouvaient plusieurs pères de famille. Mlle Rachel qui, soit dit en passant, a fait un fiasco complet à Amsterdam et en a été tellement blessée qu'elle a refusé de paraître une seconde fois sur la scène de cette ville, et s'est hâtée de revenir en Belgique, a reçu à son retour une députation de ses infortunés camarades du Cirque, qui sont venus la supplier de daigner jouer dimanche dernier à leur bénéfice, ne fût-ce qu'une seule scène. Le refus le plus dur a été l'unique réponse de M. Félix et de sa fille. On ne saurait assez s'indigner d'une pareille conduite; le public de Bruxelles a sans doute voulu faire, bonne et prompt justice de ce scandaleux égoïsme, car il n'y avait pas, toute hier à la Monnaie, et cependant on y donnait Britannicus, Athalie, le Vieux Garçon, joués par la dynastie Félix. Des artistes du Cirque, en sortant de chez leur camarade du Théâtre de la République, se sont rendus chez deux étrangers qui ne leur devaient rien, qui ne les connaissaient même pas, mais qui brillent à la fois par les plus nobles qualités du cœur et par un immense talent; les sœurs Milanollo se sont empressées d'accorder généreusement leur concours aux amis de M. Daudé et elles ont donné dimanche au Cirque un magnifique concert. M. Désiré, le joyeux artiste du théâtre des Galeries, avait lui aussi offert l'appui de son talent à ces malheureux acteurs réduits à la misère. Le public n'a pas eu assez d'éloges pour Mmes Milanollo et pour M. Désiré; nous ne répéterons pas ce qu'il a dit de la conduite de Mlle Rachel.

Les prisons de la France sous le gouvernement républicain.

(Suite. — Voir notre numéro 139.)

Depuis vingt ans, le régime de nos prisons soulevait l'indignation de ceux qui en observaient les résultats: depuis vingt ans, l'on déclarait de toutes parts que la France, sous ce rapport, était en arrière de tous les pays civilisés; on portait à la tribune, chaque année, cette accusation: « La société a le droit de punir, mais elle n'a pas le droit de corrompre, et le régime de nos prisons est profondément corrompeur. » Que dira-t-on maintenant!

Comment! dans la république, les seuls hommes qui soient dispensés de travailler pour vivre, ce seront les prisonniers! Eux seuls auront un loyer constant! eux seuls gagneront sans se déranger leur pain de chaque jour, leur toit, leur vêtement! eux seuls auront le privilège de consommer sans produire! Pour passer ses heures dans un doux repos, il suffira désormais de commettre un crime! Les coupables qui ont violé les lois de la société et que la société a l'intention de punir vivront dans l'insouciance; dans la fainéantise, pendant que les ouvriers honnêtes s'épuiseront pour gagner, au prix de leurs sueurs, une existence incertaine et le pain de leurs enfants! Et si ces pauvres ouvriers, à force d'économies, parviennent à acquérir une petite maison pour abriter leur vieillesse, le gouvernement viendra leur demander chaque année une part de leur modique épargne pour entretenir dans l'oisiveté ces impurs fainéants des prisons, qu'on lâchera dans le monde, après qu'on ne les a trouvés! Est-ce là ce qu'on appelle un progrès? Est-ce là ce qu'on appelle porter de l'intérêt aux classes laborieuses? Hors de France, ce progrès sera, je pense, appelé d'un autre nom, et les Turcs se moqueront de nous.

L'intention du gouvernement provisoire était bonne cependant. Il voulait délivrer l'industrie privée de la concurrence du travail des prisonniers; comme si cette concurrence était sérieuse! comme si le bon marché des produits fabriqués dans les prisons ne profitait pas précisément aux classes laborieuses! comme si, grâce à cette économie de fabrication, les pauvres ne pouvaient pas se procurer mille objets nécessaires ou agréables dont ils devront se passer maintenant que l'industrie ne pourra les fournir au même prix! Où donc les pauvres, et ceux qui les aident, trouveront-ils aujourd'hui des chemises solides à 1 franc 25 centimes? Etait-ce donc les riches qui profitaient de ce bon marché des vêtements, qui achetaient des nattes grossières, des chaussons, etc.? Ne serait-on pas tenté de croire que ceux qui parlent si haut de leur intérêt pour les malheureux, ont vu les pauvres plus souvent dans les nuages de leurs théories que dans les mansardes qu'ils habitent?

Si le gouvernement provisoire, trouvant la France trop riche, les coffres trop remplis, les impôts suffisamment légers, éprouvait le besoin d'augmenter le budget déjà considérable des prisons (et il l'a singulièrement augmenté en supprimant le rapport du travail des détenus, s'il avait à sa disposition des sommes inutiles, pourquoi ne les distribuait-il pas aux ouvriers infirmes ou âgés? pourquoi n'exemptait-il pas ceux-là du travail plutôt que les prisonniers? Ne valait-il pas mieux venir en aide à l'honnêteté souffrante qu'au crime incarcéré? Ne valait-il pas mieux faire travailler les repris de justice pour les honnêtes gens que les honnêtes gens pour les repris de justice?

On ne saurait s'étonner si, l'on croit que la suspension du travail dans les prisons n'ajoutera au budget qu'une augmentation minime. L'allocation destinée devra être plus que doublée. En effet, pendant l'année 1848, chaque détenu a coûté, en moyenne, à l'état, 43 centimes par jour seulement, parce que la valeur quotidienne de son travail était évaluée de 25 à 30 centimes. Il faut à cette heure supprimer ce rapport et l'ajouter au budget. Les comptes des prisons seront aisément tenus maintenant, car il n'y aura plus de balance; on en a arraché la feuille des recettes pour l'ajouter à la page des dépenses. Si l'argent n'était pas chose si commune en France, il n'eût pas été impossible assurément d'augmenter le rapport du travail des détenus, au lieu de le détruire. Je trouve dans un recueil spécial (1) une lettre de M. Guillot père, ancien entrepreneur général des prisons, qui offre, lorsque les détenus seront encasés, de se charger de la nourriture, des vêtements, du couchage et de toutes les fournitures d'entretien de deux mille prisonniers, et de payer, en outre, une prime annuelle de 200 francs par individu, sans demander autre chose au gouvernement que le produit du travail des condamnés pendant vingt-sept ans. Je cite cette proposition sans autre commentaire.

C'en est assez; nous pouvons laisser à ces récriminations, tout en nous étonnant que M. de Lamartine, dont la voix éloquente n'a jamais fait défaut aux grandes questions sociales, et notamment à la réforme pénitentiaire, se soit rendu solidaire du décret qui suspend le travail des prisonniers.

Il est suffisamment établi, je crois, par la seule observation des faits, que le régime actuel de nos prisons, même le travail et surtout avec l'oisiveté, est corrompeur, immoral, qu'il trahit les intérêts de la société, au lieu de servir; il est également démontré, je pense, à tous les hommes impartiaux et de bonne foi, que tous les vices de ce système proviennent de l'absence de la loi, de la communication des criminels entre eux, de l'absence de la morale que l'on ne saurait mettre en doute, et qui est inévitablement présente dans les prisons, ces véritables foyers d'infection que nous avons essayés de détruire, mais qu'on a engendrés de nouveau, on ne peut opposer qu'un seul remède: c'est le système de séparation.

Avant d'aller plus loin, il est important de faire une observation. C'est que, sans le travail, le système cellulaire est absurde, déraisonnable, étant la cheville ouvrière de ce système. Si le décret provisoire devait être maintenu, toute dissertation serait donc hors de propos, mais, comme nous sommes persuadés qu'après les jours de hâte et d'imprudence, le bon sens prévaudra, nous examinerons la seule et radicale réforme que les prisons puissent et doivent subir tôt ou tard. Le système de séparation, d'inspiration américaine, rencontre encore, en France, dans la portion la moins éclairée, mais la plus nombreuse du public, de graves préventions. Si, à pour adhérents actifs, convaincus, passionnés à bon droit, la presque unanimité des hommes qui ont sérieusement étudié la question pénitentiaire, il compte beaucoup de contradicteurs dans la classe, chez nous si nombreuse, de ceux qui se prononcent avant d'avoir étudié, qui fondent sur une première idée souvent irréfléchie, sur une première donnée souvent rêvée, une opinion tenace, parfois définitive, car ils prennent ce plaisir à leur entêtement pour une conviction. Au surplus, ces hommes sont excusables à quelques égards; au moins ils ne sont coupables que de paresse, si, n'ayant depuis dix ans rien lu, rien écouté, ils prennent encore pour point de départ le premier pénitencier d'Amérique où fut établi un régime d'isolement absolu, vraiment, cruel et effrayant. Ce mot cellule les épouvante, il réveille en eux l'image des cabanons de Charenton et des cages de fer du moyen-âge. Un condamné acroupi, grinçant des dents, réduit au désespoir dès le premier jour, idiot ou fou au bout de peu d'années, est le complément ordinaire de leurs descriptions imitées de Dickens. Pour les rassurer, pour bannir leur méfiance, je commence par déclarer que je ne défends pas le système de l'isolement absolu; le mot isolement est de trop déjà, les partisans du système cellulaire en question aujourd'hui ne le voulant pas, ne l'acceptent pas. Ils disent séparation. Il ne s'agit point en effet d'isoler le criminel du reste du monde. On veut seulement la séparation de ses compagnons, des mauvaises influences qu'ils exercent sur lui, et lui donner la société, les consolations, l'influence salutaire des honnêtes gens.

Voyons en effet ce que l'on propose. Une chambre commode et aérée, où le condamné, entouré de livres et d'outils, visité chaque jour par l'aumônier, le médecin, le directeur, l'agent des travaux, apprend un métier intéressant et profitable; une petite cour, s'il se peut; un petit jardin où il va une heure par jour humer l'air et le soleil, voilà l'emprisonnement américain actuel, voilà ce qu'on demande pour la France. Je m'imagine pas que la philanthropie puisse reprocher rien de cruel à ce régime; je comprendrais plutôt qu'une juste sévérité accusât le système d'une trop grande mansuétude, car il donne au condamné une existence matérielle supérieure à celle de plusieurs millions de Français honnêtes; il donne gratuitement à tous les condamnés les avantages que se procurent aujourd'hui pour leur argent les prisonniers aisés. La cellule, c'est la pistole. Passer le jour dans un atelier général, au milieu d'une société ignoble, ou rester dans sa chambre, visité seulement par quelques personnes bienfaitrices, coucher dans un dortoir général, au milieu de cent compagnons infâmes et dégoûtants, ou coucher seul, dans un réduit tranquille, et propre, telle est la différence; tout homme de bonne foi, en s'interrogeant lui-même, peut prononcer. La question est, je crois, résolue au point de vue matériel, examinons le côté moral.

Tous détenus des maisons centrales, avons-nous vu, comme au bagne, mêlé exclusivement, sans distinction, à une bande de criminels de toute nature, de tout caractère; quel qu'il soit, il perd son individualité. A-t-il telle bonne qualité? peu importe; tel vice? on ne s'en occupe guère. Il dépeuple en entrant toute physionomie personnelle et devient partie d'un troupeau dans lequel le public voit un spectacle digne d'une considération générale, mais où la charité la plus ingénieuse trouve difficilement un sujet d'observations individuelles, d'intérêt particulier. Si quelque sentiment honnête, si quelque remords salutaire survit en lui, nul ne lui en tient compte; assis auprès d'un vil camarade, vêtu du même habit, condamné au même travail, à la même honte, rien ne le distingue; il doit accepter la similitude, il peut même s'apercevoir chaque jour que, dans des prisons, la considération et l'intérêt sont le prix de la forfanterie plus que du repentir, et qu'un farfaron de crime est plus respecté que le prisonnier qui se repent et qui pour le prisonnier lui-même, l'avantage de l'agrégation ou de la place.

(Opéra-Comique en 2 actes)

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Samedi, 17 Juin 1848. (Représentation n° 7.)

LA JUIVE.

grand-opéra en cinq actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Halevy. M. BESSIN, première basse noble, remplira le rôle de cardinal de Brogny. Mme ARGY, première chanteuse, Stoltz, remplira le rôle de Rachel. Pour ne point arrêter cette représentation, Mme BESSIN, remplira le rôle d'Eudocie et M. BONNAMY, celui de Léopold.

DANSE.

1er acte. Valse, par les premiers sujets et les dames du corps de ballet. 3e acte. Pas de Deux, par Mlle CHEVALIER, première danseuse demi-caractère et M. Collet.

Pour faciliter cette représentation, M. HANOË, s'est chargé pour cette fois seulement du rôle de Ruggiero.

On commencera à 6 heures et demie.

FONDS PUBLICS, CHANGES ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM 15 JUIN. — Les fonds Hollandais assez bien tenus avec quelques affaires en Intégrales. Parmi les fonds Espagnols il y avait plus de demande pour le 3% dette intérieure; — Il n'existe plus de doute sur le paiement des Coupons pour lesquels on offre déjà 1.35 c. fr. 1.90 par Piastre sans garantie. — Les obligations de Russie plus offertes, les Métalliques avec preneurs.

HAMBROURG, 13 JUIN. — Danemark Empt Londres 3% 66. Hanovre 5% 100. Russie Empt Londres 5% 88 à 89. Dito à Hamb. 5% 32 1/2 à 33. Dito Stieglitz 4% 68 1/2 à 69. Affoindis 5% 81 1/2. Dito dette int. 3% 15 1/2. La tendance de la bourse d'aujourd'hui est favorable. Tous les fonds et actions restent offerts à la cote.

LONDRES, 13 JUIN. — Les fonds Anglais ont éprouvé une baisse de 1/4 %, causée par la présence au marché de quelques vendeurs au comptant, et sur les nouvelles de Paris qui faisaient craindre une démonstration en faveur de Bonaparte. Les fonds étrangers sont lourds. Il y a baisse de 1/4 % sur les 5% et de 1/2 % sur les 3% Espagnols. — On répandait le bruit que des troubles avaient éclaté en Espagne; cette nouvelle cependant demande confirmation; en outre on était plus ou moins inquiet relativement au paiement des coupons au 1er Juillet, malgré l'assurance que ce service se ferait, par suite d'avances faites sur les mines de mercure. Les fonds Hollandais et les Portugais ont peu ou point varié.

LONDRES, 14 JUIN. — 3% Consolidés 83 1/4 ex div. Paris, 14 JUIN. — Nos fonds montrent de la fermeté sans grandes affaires. Le 3% ouvert à 46, fermé à 46-50, en hausse de 50 c., et le 5% à 69, en hausse de 25 c.

Les actions de la Banque ont remonté de 30 fr. à 1270; les bons du trésor ont été faits de 25 à 23% de perte et les obligations de la ville à 1140, en baisse de 5 fr. Vieille Montagne 2075 et hauts Fourneaux-Monceaux, 900.

A terme, le 3% reste à 46-75, et le 5% à 68-75.

Le bruit a couru à la bourse que les membres du pouvoir avaient donné leur démission, mais personne n'y croyait.

Chemins de fer. — Peu de changement dans les cours. Il y a hausse de 5 fr. sur le Rouen; de 2-50 sur l'Orléans; de 1-25 sur le Centre et le Strasbourg. Il y a baisse de 2-50 sur le Marseille; 1-25 sur le Lyon et le Versailles (rive gauche). — Les autres chemins n'ont pas varié.

Fonds étrangers. Le 5% belge (1840) n'a pas varié. La rente de Naples a baissé de 50 c. et l'emprunt romain, au contraire, a monté de 1/2 %. Celui de Piémont a été fait à 925, en hausse de 15 fr. sur le dernier cours. Les Haïti ont monté de 25 fr. à 150 fr.; hors parquet, 3% int. d'Esp. 17 1/2 à 3/4 au comptant.

MADRID, 9 JUIN. — 3 p. c. 21 7/8 P. (après la bourse 21 13/16 arg.) 5 p. c. 13 1/4 P. (après la bourse 13 A.); dette sans intérêt 5 P.; Coupons 8 A.; titres provinciaux 3 3/4 P.; banque de St-Ferdinand 75 au compt. — Changes: Paris 430 P.; Londres, 41 P.

— La caisse d'amortissement envoie à Londres 60 mille liv. st. à compte sur les 100,000 liv. nécessaires pour payer le semestre à l'étranger. Les 40,000 liv. st. qui restent seront envoyés demain ou après.

La direction de la banque de Saint-Ferdinand a adressé au gouvernement une exposition contenant la véritable situation de la banque. Elle demandait au gouvernement quelques fonds sans lesquels il lui serait impossible de faire face à ses engagements. Le gouvernement doit à la banque plus de 100,000,000 de réaux; ce qui explique la situation embarrassée dans laquelle se trouve cet établissement national. On ignore la réponse qui aura été faite par le ministre des finances à cet appel de fonds; une longue conférence a eu lieu aujourd'hui de 15 heures à 2 heures. — Paris d'affaires: Fonds Espagnols 68 P., et 65 3/4 A.; 4 1/2 % 60 1/2 P.; 2 1/2 % a été traité à 32 15/16, 3%, et resté 33 1/8 et A.

Fonds espagnols: 5% a été traité à 93 3/8 et reste A., 3% dette intérieure 16 3/8 A.

2 3/4 heures. Fonds belges 2 1/2 % 38 1/2 A. et 33 1/8 P.

BRUXELLES 14 JUIN. — La bourse offrait aujourd'hui un aspect faible; les cours ont été déprimés assez considérablement, et il ne se présentait quelques titres que vers la fin du marché, qui cependant ne pouvaient être conclus plus bas cours offerts. Les obligations d'Etat de Prusse étaient pareillement déprimées et les actions de la banque ferment 1% en baisse sur la cote d'hier. — A la clôture de la bourse il se manifesta un peu de fatigue et les cours ferment en hausse.

Table of stock market data for Amsterdam on June 15. Columns include various bond and stock prices such as 'Dette act.', 'Dito dit.', 'Esp. Ard. int.', etc.

Table of stock market data for Rotterdam on June 15. Columns include 'Pays-Bas', 'Esp. Ard. int.', 'Russie', etc.

Table of stock market data for Paris on June 14. Columns include '3 p. c. au compt.', 'Emprunt 1847', '5 p. c. au compt.', 'Banq. de France', 'Cais. G. 1000', etc.

Table of stock market data for London on June 13. Columns include 'Cons. Compt.', 'D'en liquidat.', 'Belges', 'Hollande 5 p. c.', 'Dito 4 p. c.', etc.

Table of stock market data for Antwerp on June 15. Columns include 'Bellef. C. de la B. B. 24', 'Cote de la B. B. 24', 'Dito 1840', 'Dito 1842', etc.

Table of stock market data for Brussels on June 14. Columns include 'Emp. 1840 5 p.', '1842 5 p.', '1834 4 p.', '1836 4 p.', etc.

Table of stock market data for Frankfurt on June 14. Columns include 'Métalliques', 'Emp. 1839 250', 'Hollande 2 1/2', 'Espagn. d. int.', etc.

Table of stock market data for Berlin on June 14. Columns include 'Obligat.', 'Russ. (Roths.)', 'Dito Stiegl.', 'Cb. de fer rhén.', etc.

Table of stock market data for Amsterdam on June 15. Columns include 'Paris court.', 'Madrid 3/m.', 'Lisbonne 3/m.', 'Gènes 2/m.', etc.

Table of stock market data for Antwerp on June 15. Columns include 'Amsterdam c. j. av.', 'Rotterdam c. j.', 'Paris c. j.', etc.

Table of stock market data for Brussels on June 14. Columns include 'Amst. court.', 'Berlin court.', 'Hamb. court.', etc.

Table of stock market data for Berlin on June 14. Columns include 'Amst. court.', 'Hamb. court.', 'Paris c. j.', etc.

Depuis quelques jours déjà les signaux de l'éclairage électrique que se transmettaient très-difficilement, au moment de mettre sous presse nous apprenons que ce service est interrompu par suite de réparations urgentes. La rédaction regrette d'être obligée de suspendre momentanément la publication de ses dépêches télégraphiques.

LA HAYE, chez G. Van der Meer, No. 10.

(1) Revue pénitentiaire, t. 1, p. 43.